

Retour sur la visite de Jean Bassères le 10 mars 2022

Suite à cette visite, la direction a adressé un questionnaire de satisfaction aux agents.

Les élus apprennent au CSE que la restitution des résultats de cette enquête n'est pas prévue !

Dans un premier temps, la direction a tenté de se justifier en expliquant que ce questionnaire n'était destiné qu'à recueillir d'éventuels axes d'amélioration dans l'organisation de ce séminaire...

Les élus n'ont pas manqué de leur opposer qu'aucune question n'était relative à des questions logistiques mais qu'elles portaient bien toutes sur le ressenti des agents quant au contenu de ce séminaire et les interventions du DG ! Etant à court d'argument, la direction a botté en touche « aucune restitution ne sera faite aux agents, nous n'avons pas à nous justifier ! »

Les agents apprécieront ! Le mépris de la direction et du DG en particulier est décidément un feuillet sans fin...

De même, contrairement à la tradition, toujours pas de replay de cet évènement sur l'intranet. On peut le comprendre ! Il doit être bien difficile pour le monteur de donner une image positive de Jean Bassères !

[Lire ici la déclaration préalable de la CGT](#)

Projet d'évolution de la fiche de signalement liée à la déclaration de situation de conflit d'intérêt

Sous couvert d'une simple évolution technique liée à une mise en conformité réglementaire, la direction nous présente un outil qui soulève de légitimes inquiétudes. Il s'avère en effet que de nombreuses situations, même les plus anodines peuvent relever d'un conflit d'intérêt. Par exemple, un conseiller qui ferait une recherche de profils pour un rapprochement d'offre et qui ne verrait pas que son enfant est dans la liste pourrait être accusé de n'avoir pas signalé un conflit d'intérêt et d'avoir favorisé sciemment un membre de sa famille.

La CGT déplore que la direction ne s'engage pas à garantir que chaque agent bénéficiera bien d'une information exhaustive, compte tenu de l'importance du sujet ! La direction répond que c'est aussi aux agents de s'assurer régulièrement qu'ils sont bien au fait de l'ensemble des règles, quand bien même elles évoluent. Elle confirme bien par ailleurs que, bien évidemment la non déclaration de conflit d'intérêt peut entraîner des sanctions disciplinaires.

Pour la CGT, une vigilance extrême doit être portée sur ce dossier. Pour la CGT, il existe un vrai risque que cet outil ne devienne, comme d'autres, un outil managérial ou de gestion RH visant à cibler des collègues qui « ne plairaient plus ».

Contactez-nous, rejoignez la CGT!



Contactez la délégation CGT : Syndicat.CGT-Paysdeloire@pole-emploi.fr

Les élus : Hugo Boistier, Géraldine Cotteuceau, Cathy Montavon, Dimitri Magnier

La représentante syndicale : Laurence Day